



COOPERATIVE DES SAVOIRS

17 avril 2015



CYCLE :

L'ÉCONOMIE, C'EST NOUS !

Episode 7 : L'économie sociale et solidaire, alternative crédible au capitalisme financier ?

Bernard POIX-SESTER

A quoi sert l'économie ? Si l'on s'en tient à la définition la plus consensuelle, elle constitue une discipline scientifique qui a pour objet de fournir des orientations pour gérer des ressources relativement rares dans le but de satisfaire des besoins quasi illimités. Partant de là, l'économie est-elle autonome, imposant des contraintes universelles et permanentes ou est-elle au service d'individus, socialement organisés de façon à participer à la production, en percevoir un revenu et donc pouvoir procéder à des échanges ?

Ce cycle débute en creusant les implications de cette définition, ce qui imposera une approche ouverte à d'autres considérations, sociales avant tout, mais aussi historiques, sociologiques, écologiques, philosophiques... L'économie a provoqué tant de développements et de commentaires qu'il est impossible de prétendre tout explorer. Il s'agira donc d'un simple survol qui devrait plus en montrer la complexité qu'en disséquer les rouages. Cependant, ce cycle sur l'économie a pour ambition de fournir l'information citoyenne qui fait cruellement défaut alors que nous en sommes les principaux acteurs. Que ce soit en tant que citoyens, contribuables, consommateurs, producteurs, éléments de la nature... L'économie, c'est nous !

Note : ce document reprend les principaux points abordés durant les rencontres pour alléger la prise de notes des participants. Il ne constitue pas un "manuel", aussi des orientations de lectures sont données au fil du propos.

Contact : Coopérative des savoirs - 14 rue du Villars – BP 28 – 58140 LORMES

Tél. : 03 86 20 08 57 / 06 48 67 07 15

Courriel : coopdessavoirs@nivernaismorvan.net

www.cooperativedessavoirs.org

www.facebook.com/coopdessavoirs

Continuons les échanges !

bpoixcoop@orange.fr

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) : ALTERNATIVE CREDIBLE AU CAPITALISME FINANCIER ?

L'économie sociale et solidaire, dont les principales composantes apparaissent dès le XIX^{ème} siècle dans le cadre de « l'économie sociale », n'a guère retenu l'attention des économistes en tant que champ d'étude spécifique. L'approche par le biais de l'individu rationnel (« individualisme méthodologique ») mu par son seul intérêt n'a pas favorisé l'inclusion de critères tels que l'intérêt collectif. Plus généralement, l'élaboration d'indicateurs qualitatifs n'a été que peu ou pas prise en compte par l'information statistique.

L'entreprise et la démocratie : l'entrepreneur, personnage mythique de la théorie économique

1. C'est la « personne » de l'entrepreneur davantage que l'entreprise (d'ailleurs sans définition économique) qui est au cœur de l'analyse économique. Dans les théories classiques, les deux facettes de producteur/financier sont implicitement confondues. La prise de risque sur le capital investi a justifié la rémunération des dirigeants. Il en est toujours de même aujourd'hui cette justification est étendue aux actionnaires ;
2. Les financeurs se diversifient et comprennent parfois les effectifs de personnes uniquement salariées (car les dirigeants peuvent être aussi salariés). Néanmoins, la maîtrise de la gestion demeure étroitement lié au droits attachés à la propriété et fait de la souveraineté actionnariale la forme ultime du capitalisme ;
3. Les salariés (même actionnaires) sont liés par un relation de subordination qui les rend de fait isolé des décisions stratégiques bien qu'ils soient loin d'être protégés des risques.

Aujourd'hui, on distingue les parties prenantes (« stakeholders ») et les actionnaires (« shareholders »), plusieurs acteurs de l'entreprise cumulant donc ces deux positions. L'avantage d'une telle approche est de permettre de mettre en avant certaines « dérives du capitalisme financier »¹. Placée sous le joug des intérêts financiers d'une minorité dont les stratégies n'impliquent plus de relation d'appartenance avec l'activité économique de l'entreprise, des dérives d'une économie mondiale. L'entreprise est réduite à la position d'actif financier dont il faut non seulement valoriser le titre mais aussi en obtenir rapidement des dividendes. Le tout, dans un environnement concurrentiel qui impose des coûts de production les plus faibles possible.

Quatre résultats principaux se dégagent sur l'évolution du capitalisme contemporain dominé par la finance :

1. L'entreprise s'est transformée pour devenir un lieu d'intérêt collectif qui réunit dans ses activités plusieurs « parties prenantes » dont les intérêts sont souvent contradictoires. La gouvernance d'entreprise est donc de nature partenariale et son objet dépasse celui du contrôle ;
2. Les milieux financiers, d'intermédiaires ont été remplacés par la finance de marché. Cette mutation a entraîné une appréciation différente de l'évaluation du risque et de sa gestion. Les déterminants psychologiques liés à des fluctuations dans la confiance des acteurs a engendré des comportements versatiles et souvent moutonniers. La conséquence principale est une plus grande instabilité financière qui se répercute sur la sphère productive et complique l'utilisation des politiques économiques ;
3. La montée en puissance de la finance a modifié aussi la figure de l'actionnaire. Sa préférence pour la liquidité, c'est à dire l'assurance de pouvoir rapidement (re-)disposer de ses fonds au détriment des engagements de moyen-long terme, ont fait que la détention de titres de propriétés n'implique plus une implication dans le devenir de l'entreprise mais est focalisée sur le revenu procuré. Le contrôle n'est plus de gestion mais de « rapport » et conduit à des stratégies uniquement d'achat ou de vente de titres : « *dans l'euphorie boursière naît une collusion entre les dirigeants d'entreprises dont le capital est flottant et les actionnaires qui espèrent un enrichissement illimité* »¹. En effet, la hausse des cours profite à tous : dirigeant possesseurs d'actions et de *stocks options*, actionnaires et gestionnaires financiers. Nul n'a alors intérêt à révéler les fragilités financières...
4. Enfin, la souveraineté actionnariale ne reste pas confiné au rapport actionnaires/dirigeants et la conséquence principale de cette dérive est que loin de mettre la finance au service de l'investissement en vue du progrès

¹ Analyse développée par Michel AGLIETA et Antoine REBERIOUX dans leur ouvrage éponyme paru chez Albin Michel/ Economie - 2004

social (et de l'emploi), la plus-value boursière devient l'alpha et l'oméga de l'activité économique : « *la logique économique est totalement inversée. La stratégie des entreprises cherche avant tout à protéger les actionnaires du risque dans les phases de déflation financière. Le risque est rejeté d'abord sur les salariés par les restructurations agressives et les licenciements massifs destinés au désendettement, mais aussi sur l'ensemble des collectivités nationales par la baisse continue de la pression fiscale sur le capital* »¹.

L'économie sociale et solidaire : bouche-trou ou véritable alternative ?

L'ESS est une forme d'organisation sociale fondée sur la solidarité collective et la démocratie. Elle contribue à la prospérité individuelle et collective par :

- ses activités économiques (à tous les niveaux : production, distribution, échanges et consommation de biens et de services) ;
- ses activités sociales, sociétales et environnementales ;

Selon une étude de l'INSEE publiée en novembre 2014 et concernant l'année 2012, les quatre familles de l'économie sociale - coopératives, mutuelles, associations et fondations - en 2012 emploient 2,3 millions de salariés (10 % des effectifs) et versent 60 milliards d'euros de rémunération. Elles génèrent 90 milliards d'euros de valeur ajoutée, provenant en majorité d'activités marchandes :

- Les associations et fondations interviennent surtout dans l'action sociale, la santé et l'enseignement ;
- Les coopératives sont des acteurs essentiels de la banque et de la filière agroalimentaire. Elles prolongent par ailleurs leur activité avec des filiales situées hors de l'économie sociale ;
- Les mutuelles concentrent leur intervention dans les complémentaires santé et l'assurance des biens et des personnes.

Les conditions de rémunération et la gestion de l'emploi différencient également les familles de l'économie sociale : le monde associatif recourt ainsi davantage dans certains secteurs aux contrats aidés et au temps partiel. Les quatre familles sont présentes sur tout le territoire, mais comptent particulièrement dans l'emploi des zones peu industrielles. Elles comprennent :

- **les mutuelles** relevant du code de la mutualité et les mutuelles d'assurance : *Les mutuelles régies par le code de la mutualité, soit 86 000 salariés en 2012, se sont diversifiées et interviennent aujourd'hui au-delà de la complémentaire santé. Elles rassemblent ainsi 21 000 salariés dans des établissements hospitaliers et de santé, 12 000 dans l'hébergement médico-social. Elles ont également ouvert des magasins d'optique et d'audition. Les mutuelles relevant du code des assurances, 46 000 salariés, commercialisent des assurances sur les biens ainsi que de l'assurance-vie. Elles ont privilégié la création de filiales extérieures à l'économie sociale pour élargir leur offre et cibler de nouveaux clients ;*
- **les coopératives** : *Les coopératives de crédit et les coopératives agricoles sont les deux plus importantes catégories de coopératives. Les premières, avec 169 000 salariés en 2012, sont principalement constituées du Crédit agricole, de l'ensemble Banque populaire - Caisse d'épargne (BPCE) et du Crédit mutuel. Quant aux coopératives agricoles, avec leurs 67 000 salariés, elles sont des acteurs incontournables de la filière agroalimentaire. Coopératives de crédit et coopératives agricoles ont par ailleurs étendu leur action en dehors de leur périmètre juridique en créant ou en achetant des filiales. En termes d'emploi, ces filiales hors de l'économie sociale pèsent presque aussi lourd que la partie relevant de l'économie sociale dans les groupes coopératifs de crédit et un peu plus dans les groupes coopératifs agroalimentaires ;*
- **les associations** : *avec 1,8 million de salariés en 2012, les associations constituent le plus gros vivier d'emplois de l'économie sociale. L'effectif salarié associatif a mieux résisté à la crise que celui de l'ensemble de l'économie. Prépondérantes dans l'action sociale aussi bien que dans le sport et la culture, elles ont aussi un poids important dans l'enseignement général et dans la formation professionnelle. Elles sont également présentes dans la santé avec des structures de toute taille : des hôpitaux de plusieurs milliers de salariés comme l'Institut Gustave Roussy de Villejuif (Val-de-Marne) ou l'Hôpital américain de Neuilly (Hauts-de-Seine) et des maisons de santé. Elles interviennent dans la prévention et la médecine du travail. ;*
- **les fondations** : *avec 73 000 salariés en 2012, les fondations sont présentes dans un nombre plus restreint d'activités : santé, action sociale, enseignement et recherche. Elles sont en moyenne plus grandes que les associations avec quelques très grosses*

structures, tels l'Institut Pasteur et l'Institut Curie dans la recherche, et la Fondation nationale des sciences politiques dans l'enseignement.

Le champ de l'ESS est extrêmement varié, il est donc difficile à cerner comme à définir. Ce qui fait le plus consensus pour le caractériser, revient à considérer à la fois les statuts juridiques que les entreprises adoptent (et qui fixe la loi commune librement acceptée par les parties agissantes) et le mode d'intervention (lien entre statut et objet social). Certaines valeurs et caractéristiques sont communes à toutes les entreprises de l'ESS :

- des entreprises de personnes et non pas de capitaux ;
- la solidarité entre les membres ;
- la gouvernance démocratique ;
- l'impartageabilité de la propriété collective ;
- l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les associations, les mutuelles et les fondations ont par ailleurs comme point commun la non lucrativité (qui signifie pas qu'il y ait interdiction de faire des bénéfices ou des excédents de gestion). Pour les coopératives, la lucrativité est encadrée et réglementée. C'est-à-dire l'excédent réalisé est, prioritairement affecté à la pérennité et au développement du projet d'entreprise (renforcement des fonds propres, investissements, ristournes aux membres, expérimentations, innovation sociale).

L'économie sociale et solidaire rassemble des organisations définies par leur statut (associations, mutuelles, coopératives, fondations) et des organisations à forte utilité sociale (ex : insertion par l'activité économique de personnes en difficulté). Ces organisations ont donc en commun d'avoir une gestion non-lucrative et une gouvernance qui se veut démocratique : *« Elle fonctionne sur des réseaux, des associations de producteurs ou/ et de consommateurs qui recherchent dans l'échange autre chose que le simple achat/ vente d'un bien ou d'un service produit. Ces acteurs soucieux des externalités issues de la production/consommation de ces biens et services. Ils ont des exigences par exemple, en termes de respect de l'environnement, d'équilibres des productions locales, de processus de fabrications respectueux des conditions de vie des personnes qui travaillent pour produire ces biens et services »* Hélène Périvier².

Quelle place pour les services publics ?

Les associations, dont le nombre est largement prépondérant dans l'ESS, dépendent très souvent des financements publics et sont souvent assimilées au secteur public non-marchand. Plus généralement, l'ESS est considérée comme fournissant les biens et les services non satisfaits par le marché ni fournis par les services publics. Ainsi, elle participerait de la régulation sociale. Néanmoins, il paraît désormais difficile d'envisager que ce rôle va se renforcer compte-tenu de la crise et de la montée de la pauvreté. Il est au contraire prévisible que les choix européens de sortie de crise par la rigueur budgétaire ne finisse par entraver son action (particulièrement dans sa composante associative, prépondérante).

Des situations d'emplois précaires et mal définis

L'embauche dans l'ESS est réputée permettre d'affiner les compétences (par la formation et la « valorisation des acquis et de l'expérience ») et peut ainsi faciliter la mobilité professionnelle des salariés leur permettant d'évoluer entre différentes structures de l'ESS ou vers les autres acteurs économiques (et, plus largement, de sécuriser leurs parcours professionnels, notamment dans le secteur de l'aide à la personne). La question se pose cependant d'une pérennisation des emplois associatifs, via leur professionnalisation et le soutien à la trésorerie des associations. Le recours aux contrats aidés est concentré dans les associations où ils représentent 6 % des contrats de travail en moyenne (jusqu'à 35 % dans les associations d'aide par le travail). Parallèlement, les conditions de travail et le temps de travail conduisent aussi à s'interroger sur la répartition des rôles entre bénévoles et salariés.

² Citée par Philippe Frémeaux : « les économistes interrogent l'ESS » - Alternatives économiques / Etudes & communication janvier 2013

Les sociétés coopératives et participatives (SCOP)³

Les SCOP sont des Sociétés anonymes (SA) ou des Sociétés à responsabilité limitée (SARL). Leur spécificité vient du fait que les salariés en détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Les décisions stratégiques sont donc prises au plus proche de l'entreprise, en assemblée générale ou en conseil d'administration, sur le principe d'un associé égale une voix, quel que soit le nombre de parts détenues. Ce statut prévoit également la répartition du résultat annuel de l'entreprise : 16 % minimum mis en réserve, 25 % minimum versés aux salariés sous forme de complément de salaire ou de participation, et 33 % maximum versés aux associés sous forme de dividendes. Ces principes de gouvernance des salariés associés, dont l'intérêt porte tout particulièrement sur le développement durable de leurs activités et de leurs emplois sur le territoire, confèrent aux SCOP une longévité et une résistance plus élevées que les entreprises traditionnelles.

En pratique, à la fin 2011, sur 42 250 salariés des SCOP, 22 230 sont associés de leur coopérative (rapport d'activité 2008-2011).

Sur les dix dernières années (2001-2011), les créations de SCOP se sont réparties ainsi :

- création d'une nouvelle entreprise (ex nihilo) : 73,9 % ;
- transmission d'entreprises saines : 14,4 % ;
- reprise d'entreprises en difficulté : 8,1 % ;
- transformation d'associations : 3,6 %.

L'impartageabilité des réserves est un principe clé qui privilégie une gestion sur le long terme, avec un objectif de transmission aux générations futures. En moyenne 40 à 45 % des résultats sont mis en réserve pour l'entreprise. Le taux de pérennité à 3 ans des SCOP est égal à 71 % contre 66 % pour l'ensemble des entreprises françaises (selon l'INSEE). Sur une période plus longue, à fin 2010, 27 % des SCOP ont plus de vingt ans d'existence contre 18 % des entreprises en France.

Réussite et limites des reprises d'entreprises en difficulté

La condition centrale à la réussite d'une reprise d'entreprise en difficulté en SCOP est avant tout la viabilité économique du projet. Dans le cas d'une entreprise en difficulté, les salariés peuvent s'associer et proposer une reprise dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire. Après décision de liquidation judiciaire d'une société, les salariés peuvent reprendre leur entreprise en rachetant tout ou partie des actifs. Cependant, compte-tenu des conditions du marché, la formule de la reprise par les salariés est d'autant plus risquée qu'ils s'impliquent financièrement alors qu'ils sont dans une période d'instabilité professionnelle.

L'anticipation et le temps de préparation du projet collectif sont donc aussi un facteur décisif de la réussite de la reprise en SCOP faisant suite à une liquidation. Il convient d'éviter que la reprise par les salariés ne se réduise, en quelque sorte, à n'être que l'option de la « dernière chance » (cette opération est souvent effectuée trop tardivement : les clients ont disparu ou n'ont plus confiance, les salariés et les compétences sont dispersés).

À l'heure actuelle (Cf. note 3, ci-dessous pour consulter les sources), 48 000 entreprises indépendantes de 10 à 100 salariés (dont plus de 10 000 entreprises industrielles) sont dirigées par des entrepreneurs de plus de 55 ans. Autrement dit, le nombre de transmissions d'entreprise va inéluctablement augmenter avec le départ en retraite de la génération des baby-boomers, sachant que le départ en retraite du dirigeant est la cause d'une cession d'entreprises sur deux en France (Baromètre 2011 de la transmission de PME en France) et que, par ailleurs, une étude réalisée pour le compte de la Direction générale des entreprises en 2008 révèle que 10 % des entreprises à céder, notamment dans le secteur industriel, ferment faute de repreneur. Dans ce contexte, la problématique de la transmission des entreprises saines est un enjeu national, auquel les SCOP peuvent apporter une solution, notamment en l'absence de transmission familiale, laquelle représente 7 % des cas de reprises.

Faciliter cette transmission aux salariés est donc bien une voie pertinente, ce que la Commission européenne relève dans une communication sur la promotion des sociétés coopératives en Europe (com. 2004 18) : « *Les salariés ont un*

³ Pour plus de détails, voir : « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire » Avis du Conseil économique, social et environnemental - janvier 2013

intérêt particulier à la viabilité de leur entreprise et ont souvent une bonne connaissance du domaine d'activité dans lequel ils travaillent. Cependant, il leur manque souvent l'assise financière et l'assistance nécessaire pour reprendre et gérer une entreprise. La préparation attentive et progressive des transferts aux salariés, organisés sous la forme d'une coopérative de travailleurs, peut améliorer les taux de survie ». La Commission a invité les États membres à mettre en place un cadre pour faciliter la transmission d'entreprises aux salariés sur la base des meilleures pratiques nationales en vigueur dans l'Union.

La finance sociale et solidaire

La finance sociale et solidaire est née dans les années 1970. Comportant des structures d'origines diverses qui sont le plus souvent accolées à des structures traditionnelles (« Babyloan » avec la BRED, le Crédit agricole, la Caisse des dépôts et consignation, etc. ; la « nouvelle économie fraternelle » (NEF) a conclu un partenariat avec le Crédit coopératif, banque coopérative fondée à la fin du XIXe siècle par des entrepreneurs de l'économie sociale). Cette démarche fournit surtout la garantie de sérieux et la solidité des projets financés. La part dans le financement global reste modeste et cantonné à des activités de « réparation sociale ». Néanmoins, cette réparation se fait par l'emploi et l'activité, participant ainsi à l'insertion sociale. Les initiatives portent également sur des projets innovants, particulièrement dans les actions s'inscrivant dans une perspective de développement soutenable.

Comment concilier commerce, concurrence et solidarité ?

Accueil de la petite enfance, prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie, accès aux soins, circuits courts de distribution, loisirs éducatifs, tourisme social : ce sont souvent des structures de l'ESS qui, soit garantissent l'accès aux services notamment du fait des carences des politiques publiques, soit répondent à l'émergence de besoins nouveaux. En plus de l'activité économique à proprement parler, ce sont ces réponses aux besoins des populations qui participent à la compétitivité définie par l'Union européenne comme : « la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité ».

Sur les territoires, en offrant aux habitants des possibilités d'engagement, les structures de l'ESS peuvent être également des vecteurs d'une citoyenneté active. Cette dimension citoyenne revêt des formes diverses d'une famille de l'ESS à l'autre.

La présence de subventions publiques, en particulier dans le secteur associatif soulève la question de la concurrence mais aussi du « dumping social » (emplois peu ou pas rémunérés par rapport aux conditions générales d'embauche) compte-tenu des participations sous forme de bénévolat.

Vers un nouveau « modèle économique » ?

La grande diversité des modalités et des contenus qui caractérise l'activité productive de l'ESS rend complexe sa réduction à un modèle « standard », comme l'affectionne les économistes. Sa souplesse d'adaptation, en particulier avec les spécificités locales de son environnement en fait un outil particulièrement maniable. Son rôle de transformation dans les modes de production, d'organisation peut être revendiqué à condition que la finalité de l'économie vers plus de bien-être de la population soit refondée et mesurée.

La capacité commune des structures de l'ESS à porter un projet de société assis sur des valeurs démocratiques partagées en fait un socle à partir duquel il peut-être et doit être entretenu la souplesse d'adaptation au tissu économique, social et environnemental, piliers d'un développement soutenable tourné vers l'épanouissement humain. Une démarche qui existe déjà, un peu caricaturée par la question : peut-on mesurer le bonheur ?

RENDEZ-VOUS le 5 juin 2015 19H

**L'économie entre enjeux de pouvoir et de démocratie,
de prédation et de répartition, d'inégalités ou d'équité,
de gâchis ou de sobriété, de...**



**Pour une approche multidimensionnelle de l'économie et des économistes !
Etang de BAYE**



Continuons les échanges !

bpoixcoop@orange.fr